

95 FOOT OFFICIEL

District du Val-d'Oise de Football



Terre de jeu & d'équilibre

N°737 - ÉDITION DU 19 SEPTEMBRE 2025



COMMISSIONS

- Statuts et règlements
- Organisation des Compétitions
- Organisation des compétitions - Sections féminines
- Organisation des Coupes
- Football d'Animation
- Football Animation - Sections féminines
- Futsal
- CDIF
- Terrains et Installations sportives
- Comité de direction



Crédit Mutuel

val
d'oise
le département

EKISPORT



Gourman Dît
RÉCEPTION



Terre de jeu & d'équilibre



COMMISSION STATUTS ET RÈGLEMENTS

RÉUNION DU 15 SEPTEMBRE 2025 - 14h00

Présents : MM. JL. Faugeron - C. Macina - JF. Budet - M. Bailliez

Assiste :

Excusé : J. Garcia-Dantas – J. Letellier

INFORMATION

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.



ÉVOICATIONS

DOSSIER ERMONT AFCL

Objet : Match 54224426 du 14/09/2025 Anciens D3 Gr ERMONT AFC 31 / MONTMORENCY 31

Demande d'évocation en date du 14/09/2025 de **ERMONT AFC** au motif qu'au moins un participant au match cité ci-dessus n'était pas qualifié.

La Commission dit : demande d'évocation irrecevable car insuffisamment motivée, le motif de non-qualification du joueur n'étant pas précisé.

FRAIS DE DOSSIER

ERMONT AFC : DEBIT 43,50€

DOSSIER ECOUEN FC

Objet : Match 53522523 du 15/09/2025 U16 D1 poule unique St OUEN L'AUMONE AS 22 / ECOUEN FC 21.

Demande d'évocation en date du 15/09/2025 du club **ECOUEN FC** au motif que le joueur **Idrissa K. licence 2548188373** du club de **St OUEN L'AUMONE AS 22** inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée ci-dessus, est susceptible d'être en état de suspension date d'effet de la suspension le **02/06/2025**.

La Commission demande au Secrétariat d'interroger le club de **St Ouen l'Aumône AS** pour l'inscription sur la feuille de match cité en objet du joueur cité ci-dessus, **réponse avant 22/09/2025 14h00**.

FRAIS DE DOSSIER

ECOUEN FC : DEBIT 43,50€

RECLAMATIONS

DOSSIER PIERRELAYE

Objet : Match 54490401 du 14/09/2025 CVO Crédit Mutuel Séniors - Challenge Couturier MONTMORENCY FC 1 / PIERRELAYE FC 1.

Réclamation en date le 14/09/2025 de **PIERRELAYE FC** que le joueur de l'équipe de **Montmorency FC 1** **Jérémy C. licence n° 2388054836**, a pris part à cette rencontre avant sa date officielle de qualification fixée au **17/09/2025**.

La Commission demande au Secrétariat d'interroger le club de **Montmorency FC** sur l'inscription sur la feuille de match cité en objet, du joueur cité ci-dessus.

FRAIS DE DOSSIER

PIERRELAYE FC : DEBIT 43,50€



DOSSIER ECOUEN FC

Objet : Match 54490086 du 14/09/2025 Coupe du Comité Séniors Challenge Lestruhaut ECOUEN FC 2 / COSMO TAVERNY 2.

Réclamation en date du 14/09/2025 du club **ECOUEN FC** au motif que les joueurs cités ci-dessous sont mutations :

- **Moussa K. licence 2546268382** muté jusqu'au 02/07/2026
- **Ilyas N. licence 2546363059** muté jusqu'au 04/07/2026
- **Mohamed B. licence 2358047252** muté jusqu'au 08/07/2026
- **Florian R. licence 2547174108** muté jusqu'au 03/07/2026
- **Fouzi B. licence 2318068185** muté jusqu'au 27/01/2026
- **Gilbert P. licence 2318059652** muté jusqu'au 10/07/2026
- **Gabriel D.O.T. licence 2546344432** muté jusqu'au 08/10/2025

inscrits sur la feuille du match citée en objet, ce qui porte le nombre de joueurs mutés à **7** alors que le règlement n'en autorise que **6** dont 2 hors période.

La Commission demande au Secrétariat d'interroger le club de Cosmo Taverny sur l'inscription sur la feuille de match cité en objet, des joueurs cités ci-dessus, **réponse avant 22/09/2025 14h00.**

FRAIS DE DOSSIER

ECOUEN FC : DEBIT 43,50€

HOMOLOGATION TOURNOIS

RAS

Animateur de séance : JL. FAUGERON

Secrétaire de séance : JF. BUDET

Prochaine séance : lundi 22/09/2025 à 14h.



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES CALENDRIERS ET ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

RÉUNION DU 16 SEPTEMBRE 2025

Présents : Mme Sylvestre- MM. Pézière- Sénécal- Podan Mavounzy (Président)- Cokgul

Assistent : Mme Baudry- M. Macina (Comité)

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS IMPORTANTES (SAISON 2025/2026)

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités. Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité.

RAPPEL

Pour toute demande de dérogation et pour qu'elle soit prise en compte, nous vous rappelons qu'il est obligatoire de mentionner dans votre mail :

La catégorie, la division, la poule, le numéro du match, la date et le ou les matchs concernés.

ATTENTION

Article 20.3 du RS du DVOF

Si pour une raison quelconque, un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir à la LPIFF au DVOF au plus tard la veille du jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match.

La demande de dérogation doit obligatoirement être accompagnée d'une proposition de nouvelle date obligatoirement validée par l'adversaire et cette date doit être antérieure à celle du match prévu au calendrier.

Aucune demande par mail ne sera prise en compte par la Commission.

RAPPEL

**MODIFICATION ADOPTÉE PAR LE COMITÉ DE DIRECTION
DU 13 MAI 2025 POUR LA SAISON 2025/2026**

Obligations réglementaires SENIORS :

Etude sur les difficultés rencontrées par les clubs ayant une équipe SENIOR en D3 pour constituer une équipe réserve. Le règlement exige qu'un club avec une équipe SENIOR en D3 ait 2 équipes SENIOR le dimanche après-midi.

Proposition de **modifier l'obligation pour la saison 2025/2026, en supprimant la mention « après-midi » pour inclure les SENIORS du dimanche matin (y compris ANCIENS +35 ans).**

Approuvé à l'unanimité.



**ATTENTION – MATCHES REPORTES DES U18 D1 ET D2**

LA JOURNEE DU 14 SEPTEMBRE 2025 EN U18 D1 ET U18 D2 EST REPORTEE AU 12 OCTOBRE 2025 À LA SUITE DU TOUR DE COUPE GAMBARDELLA

RETOUR COMMISSION DES FINANCES

Selon l'article 3.6.3 du Règlement Sportif :

La Commission des Finances décide d'appliquer le règlement à savoir : la ou les équipes Seniors (Masculines et Féminines, Libre, Futsal, Entreprise et Loisir) et Séniors Vétérans des clubs débiteurs ci-dessus, seront sanctionnées de la perte d'un point au classement pour chacune des rencontres de compétitions (Championnat et Coupes) programmée après cette date et jusqu'à régularisation de leur situation financière. D'autres sanctions pourront être prononcées toujours conformément à l'article 3.6.3 du RS du DVOF, les mêmes sanctions, en suivant les mêmes règles, peuvent être prononcées, sur demande du D.V.O.F. à l'encontre des clubs qui évoluent en compétitions régionales, et qui ne se sont pas acquittés des sommes dont ils sont redevables envers le D.V.O.F. Les frais liés à la mise en œuvre d'une des sanctions visées ci-dessus sont mis à la charge du club concerné.

CDM D1

Match n° 54135053 du 14/09/2025

MACCABI SARCELLES/ADAMOIS OL

MACCABI SARCELLES : 1 point de pénalité

CONVOCATION CLUB

La Commission convoque le mardi 23/09/2025 à 18 heures :

POUR DEUIL ENGHEN FC

-Monsieur le Président ou son Représentant

Motif : Désignation de terrain pour vos matches

REMERCIEMENTS ARBITRES

-Monsieur LEPOLARD Fabien.

-Monsieur BENYOUCEF Mohamed.

-Monsieur DELOI Philippe.

COURRIERS DES CLUBS**ROISSY EN FRANCE US**

Mail du 16/09/2025

La COC ne peut prendre en compte votre demande

Manque : date du match, catégorie, poule et horaire





NEUVILLE AS

Mail du 11/09/2025

Pris note. La Commission ne peut répondre favorablement à votre demande.

Votre équipe Vétérans + 45 ans est maintenue dans le groupe A.

BEAUCHAMP AS

Mail du 11/09/2025

Vos demandes ont été prises en compte.

Motif : horaires des rencontres

ROISSY EN FRANCE US

Mail du 13/09/2025

Veuillez nous adresser l'arrêté de fermeture des installations des 04 et 05 octobre 2025.

Motif : problème de terrain.

DOMONT FC

Mail du 12/09/2025

Le nécessaire a été fait par la Commission

Motif : changement de groupe.

FOSES UF

Mail du 12/09/2025

ANCIENS D4

ANCIENS D2

VETERANS + 45 ANS

La Commission vous invite à faire une inversion de rencontre pour 1 de vos 3 équipes en prenant contact avec vos clubs adverses.

FOSES UF

Mail du 11/09/2025

La Commission prend note de votre engagement.

1 équipe Féminine. Ne pas oublier de faire votre engagement via Extranet.

ERMONT ACADEMIE FC

Mail du 15/09/2025

Match à jouer le 20/09/2025 à domicile : match n°53715537 à 14h30

Match à jouer le 20/09/2025 à domicile : match n°54425924 à 15h30.

**DEMANDE DE DEROGATION HORAIRES POUR TOUTE LA
SAISON sauf (les seniors D1 deux dernières journées et
dernière journée pour les autres catégories)**

GARGES FCM

U18 D1

Horaire : 13H00 (horaire officiel)

Pris en compte

ROISSY EN FRANCE US

SENIORS D3 Poule B – SENIORS D4 Poule D

Horaire : 15h30 au lieu de 15H00

Accord de la COC





DEMANDES FOOTCLUBS

MONTMORENCY FC

ANCIENS D4

Match n° 54609619

MONTMORENCY FC 2 / BRUYERES BERNES USM 2 du 21/09/2025

Nouvel horaire : 10 heures

Motif : ouverture tardive du stade.

Accord des deux clubs

Accord de la COC

DEUIL ENGHIEU FC

U16 D2 Poule A

Match n°53522657

DEUIL ENGHIEU FC/ERMONT ACADEMIE FC du 14/09/2025

Nouvelle date : 28/09/2025

Motif : installation occupée.

Accord de la COC

DEUIL ENGHIEU FC

U14 D2 Poule A

Match n°53520705

DEUIL ENGHIEU FC/ERMONT AS du 20/09/2025

Nouvelle installation : Complexe Sportif MIMOUN – DEUIL

Nouvel horaire : 13h20

Motif : 2 matches sur le même terrain

Accord des 2 clubs

Accord de la COC

DEUIL ENGHIEU FC

ANCIENS D3 Poule A

Match n°53672835

DEUIL ENGHIEU FC/ENT.SSG du 21/09/2025

Nouvelle installation : Complexe Sportif MIMOUN – DEUIL

Motif : 2 matches sur le même terrain

Accord de la COC

DEUIL ENGHIEU FC

SENIORS D2 Poule A

Match n°53526396

DEUIL ENGHIEU FC/FRANCONVILLE FC du 21/09/2025

Nouvelle installation : Complexe Sportif MIMOUN – DEUIL

Motif : Terrain Jean Bouin occupé.

Accord de la COC

MONTMAGNY FC

U15 D2 Poule Unique

Match n°54606230

MONTMAGNY FC/OSNY FC du 20/09/2025

Nouvel horaire : 15h00

Motif : planning chargé

Accord des 2 clubs

Accord de la COC





ERMONT AS

U14 D4 Poule C

Match n°54455966

ERMONT AS/PERSAN US 03 du 20/09/2025

Nouvelle installation : Stade Auguste RENOIR – ERMONT

Motif : terrain disponible

Accord de la COC

ARGENTEUIL FC

U14 D5 Poule D

Match n°53526226

ARGENTEUIL FC/MAGNY EN VEXIN FC du 20/09/2025

Nouvelle installation : Stade du Marais 2 – ARGENTEUIL

Motif : terrain disponible

Accord de la COC

EZANVILLE ECOUEN US

Critérium VETERANS + 55 ans Poule B

Match n°54138228

EZANVILLE ECOUEN US/ST PRIX ES du 05/10/2025

Demande de changement de date

Motif : Vestiaires occupés

La Commission ne peut répondre favorablement à votre demande. Match maintenu à la date officielle.

Article 20.3 :

Si pour une raison quelconque, un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir à la LPIFF au DVOF au plus tard la veille du jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match. La demande de dérogation doit obligatoirement être accompagnée d'une proposition de nouvelle date obligatoirement validée par l'adversaire et cette date doit être antérieure à celle du match prévu au calendrier.

SAINT PRIX ES

ANCIENS D2 poule B

Match n°53525024

ST PRIX ES/SARCELLES AAS du 05/10/2025

Nouvel horaire : 9h00

Motif : 2 matches à la même heure.

Accord des 2 clubs

Accord de la COC

MERY MERIEL FC

ANCIENS D2 Poule A

Match n°53524913

MERY MERIEL FC/ARGENTEUIL FC du 23/11/2025

Nouvel horaire : 09H45

Motif : terrain disponible

Accord des 2 clubs

Accord de la COC





ARGENTEUIL RC

U14 D4 Poule C

Match n°54455978

ARGENTEUIL RC/CHAMPAGNE SFC du 04/10/2025

Nouvelle installation : Stade Roger OUVRARD – ARGENTEUIL

Nouvel horaire : 16H00

Motif : plusieurs matches pour 1 seul terrain

Accord des 2 clubs

Accord de la COC

ST OUEN L'AUMONE AS

U14 D3 Poule B

Match n°53520976

ST OUEN L'AUMONE/ARGENTEUIL FC du 20/09/2025

Nouvelle installation : Parc des Sports et Loisirs n°2- ST OUEN L'AUMONE

Motif : terrain disponible

Accord de la COC

ST PRIX ES

Critérium VETERANS + 55 ans Poule A

Match n°54137868

ST PRIX ES/MERY MERIEL FC du 21/09/2025

Nouvelle installation : Stade Georges Glatigny 2 – ST PRIX

Nouvel horaire : 09h30

Motif : terrain disponible

Accord de la COC

ST PRIX ES

ANCIENS D3 Poule A

Match n°53672837

ST PRIX ES/BEAUCHAMP AS du 21/09/2025

Nouvelle installation : Stade Georges Glatigny 1 – ST PRIX

Motif : terrain disponible

Accord de la COC

COSMO TAVERNY

U16 D1

Match n°53522517

COSMO TAVERNY/ERMONT AS du 21/09/2025

Nouvelle installation : Complexe Jean Bouin 1 – TAVERNY

Motif : changement de surface de jeu

Accord de la COC

ENT.SANNOIS ST GRATIEN

U14 D5 Poule A

Match n°54425920

ENT. SANNOIS ST GRATIEN/BOUFFEMONT ACS du 20/09/2025

Nouvelle installation : Stade Robert LEMOINE – ST GRATIEN

Motif : travaux sur le terrain Auguste DELAUNE à SANNOIS

Accord de la COC





REPORT DE MATCH

SOISY ANDILLY MARGENCY FC

Mail du 16/09/2024

U14 D4 Poule A

Match n°53520710

DEUIL ENGHIEU FC/ENT.SSG du 27/09/2025

Nouvelle date : 25/10/2025**Motif : terrain non disponible**

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

ECOUEN FC

Mail du 16/09/2025

Critérium VETERANS + 55 ans

Match n°54138220

ECOUEN FC/CORMEILLAIS ACS du 21/09/2025

Nouvelle date : 19/10/2025**Motif : installation occupée**

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

Les matches suivants du 28/09/2025 sont reportés au 26/10/2026 pour cause de COUPE DE FRANCE :

-Match 54551943 GONESSE RC/FRANCONVILLE FC Seniors D1

-Match 54551942 HERBLAY ES/BEZONS USO Seniors D1

-Match 54551939 PERSAN US 03/OSNY FC Seniors D1

-Match 53567187 VIARMES ASNIERES OL/CHAUMONTEL LUZARCHES AS Seniors D3 Poule C

-Match 53526926 ERAGNY AS FC/ENT.BEAUMONT MOURS Seniors D3 Poule C

-Match 53526927 ARNOUVILLE AS/MONTSOULT BAILLET US Seniors D3 Poule C

PRESLES FC

SENIORS D4 poule D

Match n°54556175

BEAUCHAMP AS/PRESLES FC du 21/09/2025

Match à jouer le **26/10/2025.**

Accord de la COC

AMENDES

FORFAIT SANS AMENDE

1ER FORFAIT AVISE

GAFEPB

Critérium VETERANS + 55 ans

Match n°54442336

GAFEPB/LE PECQ US DU 21/09/2025

GAFEPB : 0 but -1pt

LE PECQ US : 5 buts 3pts



**MAGNY EN VEXIN FC**

U16 D3 Poule C

Match n°53558416

ENT.BEAUMONT MOURS/MAGNY EN VEXIN FC du 14/09/2025

ENT.BEAUMONT MOURS : 5 buts 3pts

MAGNY EN VEXIN FC : 0 but -1pt

NEUVILLE AS

U16 D3 Poule B

Match n°53523053

COSMO TAVERNY/NEUVILLE AS du 14/09/2025

COSMO TAVERNY : 5 Buts 3pts

NEUVILLE AS : 0 but -1pt

PERSAN US 03

U16 D3 Poule B

Match n°53523052

PERSAN US 03/DEUIL ENGHIE FC du 14/09/2025

PERSAN US 03 : 0 but -1pt

DEUIL ENGHIE FC : 5 buts 3pts

ERAGNY AS FC

CDM D1

Match n°54135050

ERAGNY AS FC/HERBLAY ES du 14/09/2025

ERAGNY AS FC : 0 but -1pts

HERBLAY ES : 5 buts 3pts

FONTENAY FC

Critérium VETERANS + 45 ans Poule B

Match n°54224258

VEXIN AS/FONTENAY FC du 14/09/2025

VEXIN AS : 5 buts 3pts

FONTENAY FC : 0 but -1pt

VIARMES ASNIERES OL

U14 D3 Poule A

Match n°53520886

VIARMES ASNIERES OL/ENT.BEAUMONT MOURS du 20/09/2025

VIARMES ASNIERES OL : 0 but -1pt

ENT.BEAUMONT MOURS : 5 buts 3pts

NEUVILLE AS

Critérium VETERANS + 55 ans Poule A

Match n°54137861

MERY MERIEL FC/NEUVILLE AS du 14/09/2025

PUISEUX LOUVRES FC

ANCIENS D3 Poule C

Match n°54224421

CERGY PONTOISE FC/PUISEUX LOUVRES FC

CERGY PONTOISE FC : 5 buts 3pts

PUISEUX LOUVRES FC : 0 but -1pt



**COURDIMANCHE AS**

ANCIENS D3 Poule B

Match n°53525076

COURDIMANCHE A/GROSLAY FC du 14/09/2025

COURDIMANCHE AS : 0 but -1pt

GROSLAY FC : 5 buts 3pts

EZANVILLE ECOUEN US

Critérium VETERANS + 55 ans Poule A

Match n°54137865

ARGENTEUIL RC/EZANVILLE ECOUEN US du 14/09/2025

FORFAIT AVEC AMENDE**1ER FORFAIT****GARGES FCM**

U16 D3 Poule C

Match n°53558420

GARGES FCM/PONTOISIENNE JS du 14/09/2025

GARGES FCM : 0 but -1pt

PONTOISIENNE JS : 5 buts 3pts

Amende : 30 euros**ARGENTEUIL FC**

ANCIENS D2 Poule A

Match n°53524942 DU 14/09/2025

DEUIL ENGHIEU FC/ARGENTEUIL FC

DEUIL ENGHIEU FC : 5 buts 3pts

ARGENTEUIL FC : 0 but -1pt

Amende : 30 euros**MONTMORENCY FC**

ANCIENS D3 Poule C

Match n°54136004 du 14/09/2025

MONTMORENCY FC/VIARMES ASNIERES OL

MONTMORENCY FC : 0 but -1pt

VIARMES ASNIERES OL : 5 Buts 3pts

Amende : 30 euros**JOUY LE MOUTIER FC**

CDM D2 Poule Unique

Match n°535244 84 du 14/09/2025

ST PRIX ES/JOUY LE MOUTIER FC

ST PRIX ES : 5 buts 3pts

JOUY LE MOUTIER : 0 but -1pt

Amende : 30 euros



FORFAITS GENERAUX

MONTSOULT BAILLET US

U18 D2 Poule B

Amende: 110 euros

ARGENTEUIL FC

CDM D1

Amende : 110 euros

FRETTOISE ES

SENIORS D4 Poule A

ANCIENS D3 Poule C

Amendes : 2x110 euros = 220 euros

EAUBONNE CSM

U16 D3 Poule C

Amende : 110 euros

BELLOY ST MARTIN ASC

U18 D3 Poule B

U14 D5 Poule A

Amendes: 2x110 euros = 220 euros

THILLAY ESM

U15 D1

U18 D3 Poule B

Amendes: 2x110 euros = 220 euros

VIARMES ASNIERES OL

U15 D2 Poule A

Amende : 110 euros

Secrétaire de Séance
Mme BAUDRY

Président de Séance
M. PODAN-MAVOUNZY





COMMISSION ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

SECTIONS FÉMININES U14F À SENIORS F

RÉUNION du 16 septembre 2025

Présents : MM. Huart - Joly

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis après-midi, nous vous demandons d'adresser vos mails avant ce jour avant 14h00.

INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

14 septembre 2025 CLOTURE DES ENGAGEMENTS PAR GOOGLEFORMS

Par club, pour que l'inscription de vos équipes soit pris en compte en critérium

U15F à 8 : minimum de 8 joueuses dans la catégorie + 3 U13F possibles (nées en 2013)

U15F à 11 : minimum de 11 joueuses dans la catégorie + 3 U13F possibles (nées en 2013)

U18F à 8 : minimum de 8 joueuses dans la catégorie + 3 U15F possibles (nées en 2011)

U18F à 11 : minimum de 8 joueuses dans la catégorie + 3 U15F possibles (nées en 2011)

Engagements d'équipe U15F, U18F et senior F hors période à l'aide du document sur le site du DVOF

Par club ou entente, pour que l'inscription de vos équipes soit pris en compte en critérium

Site du DVOF : DOCUMENTS>>>FORMULAIRES>>>FEMININES

U15F à 8 : minimum de 8 joueuses dans la catégorie + 3 U13F possibles (nées en 2013)

U15F à 11 : minimum de 11 joueuses dans la catégorie + 3 U13F possibles (nées en 2013)

U18F à 8 : minimum de 8 joueuses dans la catégorie + 3 U15F possibles (nées en 2011)

U18F à 11 : minimum de 8 joueuses dans la catégorie + 3 U15F possibles (nées en 2011)

Senior F à 8 : minimum de 8 joueuses dans la catégorie dont 8 U18F (nées en 2008) possible

NOTA :

Les seniors F à 11 disputent le championnat en D1 géré par la COC

TEMPS DE JEU PAR CATÉGORIE EN CRITÉRIUM

U15F à 8 : 2x35minutes, pause de 5 à 10mn

U18F à 8 : 2x40 minutes, pause de 5 à 10mn

Séniors F à 8 : 2x40 minutes, pause de 5 à 10mn



**FOOT à 8**

Seule la feuille de match foot à 8 recto/verso dûment rempli sera recevable
N'oublier pas le motif pour la non-utilisation de la FMI à inscrire au dos de la feuille de match
Dans les « réserves d'avant ou/et d'après match »

FOOT à 11

Seule la feuille de match foot à 11 recto/verso dûment rempli sera recevable
N'oublier pas le motif pour la non-utilisation de la FMI à inscrire au dos de la feuille de match
Dans les « réserves d'avant ou/et d'après match »

COURRIERS DES CLUBS**ECOUEN FC**

U15F à 8

Mail du 08/09/25

Non prise en compte de votre engagement

Je vous invite à compléter le formulaire engagement hors période et à le renvoyer via la messagerie officielle

ADAMOIS OL

U18F

Mail du 12/09/25

Prise en compte de votre demande d'inscrire votre équipe U18F à 8 à la place de U18F à 11

MONTMAGNY S

U15F à 8

Mail du 12/09/25

Non prise en compte de votre engagement

Je vous invite à compléter le formulaire engagement hors période et à le renvoyer via la messagerie officielle

VIARMES ASNIERES OL

U15F

Mail du 11/09/25

Non prise en compte de votre engagement.

Je vous invite à compléter le formulaire engagement hors période et à le renvoyer via la messagerie officielle

MODIFICATIONS – DATES – HORAIRES - LIEUX**RAS****RENCONTRES REPORTEES****RAS****APPEL FMI, FEUILLES DE MATCH, PLATEAUX, ET PRESENCE****RAS****FORFAITS AVISES****RAS**



FORFAITS

RAS

AMENDES

RAS

ENGAGEMENTS CRITERIUMS FEMININS HORS PERIODE

Pour un engagement pris en compte hors période remplir le tableau ci-dessous

Vous pouvez vous engager pour la saison 2025-26 après le 14 septembre 2025 en envoyant un mail du tableau ci-dessous dûment rempli.

La confirmation de votre engagement apparaîtra dans le PV féminin suivant votre demande, si celle-ci nous est parvenue avant le lundi midi.

NOTA : nous pourrons répondre favorablement dans la mesure des places vacantes dans les différentes poules par catégorie.

Dans le cas contraire, l'inscription vaudra pour la phase 2.

Assurez-vous d'un minimum de 8 joueuses de la catégorie pour les critères à 8 (U11F, U13F, U15F, U18F et senior F)

ou 11 joueuses de la catégorie pour les critères à 11 (U15F et U18F)

U11F ou U13F, Heure du coup d'envoi à domicile de 9h30 à 11h00

U15F ou U18F, Heure du coup d'envoi à domicile de 14h30 à 17h00

Senior F, Heure du coup d'envoi à domicile vendredi 20h30

CLUB				
Stade				
Surface	Pelouse		Synthétique	
Nom et prénom du Responsable technique ou référent féminin				
	Equipe(s)	Responsable	Téléphone	coup d'envoi à domicile
U11F				
U13F				
U15F				
U18F				
Senior F				

Cette année, toutes les équipes d'un même club dans les catégories U11F, U13F et U15F peuvent être engagées en challenge U11F ou festival U13F si elles se sont inscrites avant le 15 octobre 2025.

Pour la prise en compte de votre engagement, celui-ci doit nous parvenir par votre messagerie officielle au secrétariat du district à l'attention de la commission féminine



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

RÉUNION DU 15 SEPTEMBRE 2025

Présents : Mme Gontarczyk (Présidente) – Mme Bastos
M Doucara – M Joseph – Le Nagard – M Rabia – M Sénécal

Assiste : M Allard (CTDAP)

Excusée : Mme Escroignard (Comité)

INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être déposées dans FAL.

Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 appels dans les PV de la commission.

La commission rappelle aux clubs de bien respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18 h 00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.





INFORMATION

Rappel Article 13 du Règlement Sportif :

Tout manquement aux dispositions du Règlement Sportif pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'article 200 des Règlements Généraux ou à l'article 2 de l'annexe 2 des Règlements Généraux. L'équipe pour laquelle il est constaté une ou plusieurs non-utilisations et/ou non-transmission de la F.M.I. est considérée responsable et est soumise au barème de sanctions défini ci-dessous :

- En cas de 1ère non-utilisation (ou non-transmission) : avertissement
- En cas de 2ème non-utilisation (ou non-transmission) : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
- En cas de 3ème non-utilisation (ou non-transmission) et plus :
 - En critérium : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
 - En championnat : match perdu par pénalité à l'équipe fautive, l'équipe adverse conservant le bénéfice des points et des buts acquis sur le terrain
 - En coupe : match perdu à l'équipe fautive, l'équipe adverse étant qualifiée pour la suite de la compétition. L'équipe est considérée « responsable de la non-utilisation / non-transmission de la FMI » si elle ne respecte pas les règles d'utilisation définie dans la présente annexe du Règlement Sportif portant sur le règlement sur la Feuille de Match Informatisée.





COURRIERS DES CLUBS

AJED : Mail du 11 09 25

Pris note de votre demande concernant vos équipes

ARGENTEUIL FC : Mail du 11 09 25

Pris note de l'engagement de vos équipes U7 à U13

ARGENTEUIL RC : Mail du 15 09 25

Pris note de l'engagement de vos équipes U7 à U13.

CHAUMONTEL LUZARCHES AS : Mail du 15 09 25

Pris note de l'engagement de vos équipes U7 à U13

COSMO TAVERNY : Mail du 11 09 25

Pris note de la confirmation de vos engagements d'équipes U6/U7 à U9. La commission vous demande de lui confirmer le nombre d'équipes U6 car différent entre le mail et l'engagement dans FAL

CORMEILLAIS ACS : Mail du 15 09 25

Pris note de l'engagement de vos équipes U9 à U13

ENTENTE SSG : Mail du 08 09 25

Pris note de la confirmation de vos engagements d'équipes U9

ENTENTE BEAUMONT MOURS : Mail du 11 09 25

Pris note de la confirmation de vos engagements d'équipes U10 à U13

ERMONT ACF : Mail du 12 09 25

Pris note de votre demande concernant l'accès aux FMI pour les critères. La commission vous informe que vous ne pourrez avoir les équipes que lorsque les calendriers seront publiés.

ES DU VAL D'OISE : Mail du 12 09 25

Pris note de la confirmation de l'engagement d'1 équipe U9

FRANCONVILLE FC : Mail du 15 09 25

Pris note de l'engagement de vos équipes U6 à U9. La commission vous précise également qu'il n'y a plus de niveau 1 & 2 pour les plateaux U8 & U9

FRETTOISE ES : Mail du 11 09 25

Pris note de la confirmation d'engagement de vos équipes U7 à U9

GONESSE RC : Mail du 12 09 25

Pris note de votre demande de modification d'engagement d'équipes U11 et U12. La commission vous confirme que les engagements pour le critérium Avenir étaient à faire en juillet dernier

JOUY FC : Mail du 12 09 25

Pris note de votre demande de modification d'équipes U9

MENUCOURT AS : Mail du 14 09 25

Pris note de votre demande. Après vérification vos équipes n'étaient pas inscrites dans le PV car il date du 08/09

MERY MERIEL FC : Mail du 11 09 25

Pris note de l'engagement de vos équipes U7 à U9



**MONTMAGNY FC : Mail du 10 09 25**

Pris note de l'engagement de vos équipes U7 à U13

MONTMORENCY FC : Mail du 15 09 25

Pris note de l'engagement de vos équipes U7 à U13. La commission vous rappelle que la date limite pour les engagements étaient le mercredi 10 septembre 2025 comme indiqué dans le mail envoyé en juillet 2025. Lors de la réunion d'information du Jeudi 11 Septembre, les engagements des équipes étaient présentés aux membres présents. Les dernières informations leur ont été communiquées.

MONTSOULT BAILLER US : Mail du 15 09 25

Pris note de votre interrogation concernant l'engagement de vos équipes U7 à U9. L'engagement devait se faire via FAL et suite à la réunion d'information du 11/09, FAL a été ouvert jusqu'au 14/09. La commission n'a trouvé vos engagements à ce jour

NEUVILLE AS : Mail du 11 & 12 09 25

Pris note de l'engagement de vos équipes U7 à U9

OSNY FC : Mail du 15 09 25

Pris note de l'engagement de vos équipes U7 à U9

PARMAIN AC : Mail du 05 09 25

Pris note de la confirmation de vos engagements d'équipes

PRESLES USL : Mail du 11 09 25

Pris note de la confirmation de l'engagement d'1 équipe U8

ROISSY US : Mail du 13 09 25

Pris note de votre impossibilité de recevoir des rencontres Foot Animation le 04/10

ST PRIX ES : Mail du 12 09 25

Pris note de la confirmation de vos engagements d'équipes pour les Coupes et Challenges

VAUREAL FCM : Mail du 13 09 25

Pris note de votre demande concernant les engagements. Pour rappel lors de la réunion il a bien été précisé que FAL était réouvert jusqu'au 14/09 et pour les équipes en critérium jusqu'au 15/09 à 16 heures uniquement via la messagerie officielle du club

VAUREAL FCM : Mail du 15 09 25

Pris note de votre de l'engagement de vos équipes U10 à U13

VIARMES ASNIERES OL : Mail du 11 09 25

Pris note de votre demande de modification d'engagement de vos équipes U7 & U8

VIARMES ASNIERES OL : Mail du 15 09 25

Pris note de votre information concernant la rentrée du foot

RECAPITULATIF DES ENGAGEMENTS

Ci-dessous liste des clubs ayant effectué les engagements d'équipes dans FAL ou par mail modificatif :

Pour les clubs n'ayant engagé aucune équipe, la commission attend la confirmation du nombre de vos équipes par mail officiel du club pour **mercredi 17 septembre 2025 à 16h00 au plus tard.**



DISTRICT DU VAL - D'OISE DE FOOTBALL



CLUBS	U6/U7	U8	U9	
ADAMOIS OL	4	0	4	
AJED	7	4	4	
ARGENTEUIL FC	5	5	4	
ARGENTEUIL RC	4	3	3	Obligation Critérium Avenir
ARNOUVILLE FAS	4	2	2	
ARRONVILLE FC	1	0	2	
AUVERS ENNERY FC	3	2	2	
BEAUCHAMP AS	3	4	3	
BELLOY ST MARTIN ASC	2	1	1	
BEZONS USO	2	3	3	
BONNEUIL ASC				
BOUFFEMONT AC	2	1	0	
BRUYERES BERNES USM	3	3	1	
CERGY PONTOISE FC	10	5	5	
CHAMPAGNE SFC	4	1	2	
CHARS AS	2	0	1	
CHAUMONTEL LUZARCHES AS	2	0	2	
CORMEILLAIS ACS	5	4	3	
COSMO TAVERNY	6	4	4	
COURDIMANCHE AS	4	3	3	
DEUIL ENGHIEU FC	1	3	3	Obligation Critérium Avenir
DOMONT FC	2	2	1	
EAUBONNE CSM	4	3	3	
ECOUEN FC	4	4	3	
ENTENTE BEAUMONT MOURS	3	3	3	
ENTENTE SSG	5	4	5	
ERAGNY FC	4	4	5	
ERMONT ACF	4	4	4	
ERMONT AMS	4	4	3	
ETOILE SPORTIVE DU VAL D'OISE	1	0	1	
EZANVILLE US	1	1	1	
FONTENAY FC	2	1	0	
FOSSES UF	4	4	4	
FRANCONVILLE FC	10	6	3	Obligation Critérium Avenir
FRETTOISE ES	2	2	2	
GAFEPB	0	0	1	
GARGES FCM		3	3	Obligation Critérium Avenir
GONESSE RC	5	4	3	
GOUSSAINVILLE FC				
GROSLAY FC	4	4	4	
HERBLAY ES	2	3	3	Obligation Critérium Avenir
JOUY FC	6	5	5	
MAGNY FC	2	3	0	
MARCOUVILLE CITY CPA				
MARLY ES	3	3	3	
MENUCOURT AS	2	3	3	
MERY MERIEL FC	2	3	4	
MONTIGNY FC	4	4	4	
MONTMAGNY FC	4	4	5	
MONTMORENCY FC	2	3	2	
MONTSOULT BAILLET US				
NEUVILLE AS	2	2	0	
OSNY FC	4	4	3	
PARMAIN AC	1	0	1	
PERSAN US	4	4	4	
PIERRELAYE FC	5	3	3	
PONTOISIENNE JS	3	3	3	
PRESLES USL	1	1	0	
PUISEUX LOUVRES FC	4	3	2	
ROISSY US	3	2	2	
ST BRICE FC		3	3	Obligation Critérium Avenir
ST LEU FC		3	3	Obligation Critérium Avenir
ST OUEN AS	8	4	4	
ST PRIX ES	2	4	4	
SARCELLES AAS	5	5	4	
SOISY AM FC	6	7	7	
SURVILLIERS AVENIR				
THILLAY ESM	0	2	2	
VALLEE DU SAUSSERON ES	1	0	2	
VAUREAL FCM	5	4	3	
VEMARS ST WITZ FC	2	1	1	
VEXIN AS	0	2	1	
VIARMES ASNIERES OL	4	4	4	
VILLIERS FC	4	4	3	



DISTRICT DU VAL - D'OISE DE FOOTBALL



CLUBS	Dep U12	Dep U13	Dep U10	Dep U11
ADAMOIS OL	2	2	2	2
ARGENTEUIL FC	2	3	4	4
ARNOUVILLE FAS	2	0	2	2
ARRONVILLE FC	0	0	0	0
ARGENTEUIL RC	2	2	2	2
AUVERS-ENNERY FC	1	1	1	1
BEAUCHAMP AS	2	2	3	2
BELLOU ST MARTIN ASC	2	1	1	0
BEZONS USO	3	3	3	3
BONNEUIL ASC	0	1	0	1
BOUFFEMONT AC	1	0	1	1
BRUYERES BERNES USM	2	1	1	1
CERGY PONTOISE FC	3	3	5	5
CHAMPAGNE SFC	2	1	1	2
CHARS AS	1	0	0	0
CHAUMONTEL-LUZARCHES AS	1	1	1	1
CORMEILLAIS ACS	2	1	2	2
COSMO TAVERNY	2	2	2	3
COURDIMANCHE AS	1	1	2	2
DEUIL ENGHIEU FC	1	1	1	1
DOMONT FC	0	1	0	2
EAUBONNE CSM	1	1	1	2
ECOUEN FC	2	0	2	3
AJ ENGHINNOISE ET DEUILLOISE	3	1	3	2
ENTENTE BEAUMONT MOURS	1	2	2	2
ENTENTE SSG	2	3	4	3
ERAGNY FC	2	0	2	2
ERMONT AcF	2	2	2	2
ERMONT AmS	1	1	2	2
ETOILE SPORTIVE du VAL D'OISE	0	0	0	0
EZANVILLE US	1	1	1	1
FONTENAY FC	1	0	1	0
FOSSÉS FU	2	0	1	1
FRANCONVILLE FC	1	1	2	2
FRETTOISE ES	0	1	1	1
GAFEPB	1	1	1	1
GARGES FCM	2	1	2	2
GONESSE RC	1	1	2	2
GOUSSAINVILLE FC	3	1	3	3
GROSLAY FC	1	1	1	1
HERBLAY ES	4	2	1	3
JOUY FC	2	2	2	2
THILLAY ESM	0	0	0	0
MAGNY FC	2	1	0	2
MARCOUVILLE CITY CPA	0	0	0	0
MARLY ES	2	0	1	1
MENUCOURT AS	1	1	1	2
MÉRY-MÉRIEL FC	1	1	1	1
MONTIGNY FC	2	1	2	2
MONTMAGNY FC	2	0	2	2
MONTMORENCY FC	2	2	2	1
MONTSOULT BAILLET US	1	1	1	1
NEUVILLE AS	1	0	2	1
OSNY FC	2	2	2	2
PARMAIN AC	0	1	0	1
PERSAN 03 US	3	3	3	3
PIERRELAYE FC	1	1	1	2
PONTOISIENNE JS	2	0	2	2
PRESLES USL	0	0	0	0
PUISEUX LOUVRES FC	2	2	2	2
ROISSY US	2	1	2	2
ST BRICE FC	2	2	2	2
ST LEU 95 FC	2	2	2	3
ST OUEN AS	1	1	2	2
ST PRIX ES	2	1	2	2
SARCELLES AAS	4	5	4	4
SOISY AM FC	4	1	4	3
SURVILLIERS AVENIR	1	1	1	1
VALLEE DU SAUSSERON ES	0	1	0	1
VAUREAL FCM	2	2	2	2
VEMARS ST WITZ FC	1	1	1	1
VEXIN AS	0	2	2	1
VIARMES ASNIERES OL	1	2	3	2
VILLIERS FC	3	2	3	3





INFORMATION

Suite à la réception d'un très grand nombre de mails la semaine dernière, la commission demande aux clubs de n'envoyer qu'un seul mail par objet. La commission vous précise également qu'elle ne répond pas individuellement à chaque mail.

La réponse se fait uniquement via le PV qui est visible en général dès le Mercredi matin. Il est donc inutile d'envoyer plusieurs fois un mail avec les mêmes questions ou informations qui pourraient nuire aux réponses.

La commission vous remercie de votre compréhension

GROUPES DES EQUIPES EN CRITERIUM AVENIR

CRITERIUMS U10 & U11 AVENIR

GROUPE A	GROUPE B	GROUPE C
CERGY PONTOISE FC VAUREAL FCM MERY MERIEL FC JOUY FC ST OUEN AS OSNY FC ERAGNY FC HERBLAY ES	MARLY ES GROSLAY FC ST BRICE FC ECOUEN FC FOSSES UF VILLIERS FC GARGES FCM DEUIL ENGHIEU FC	ARGENTEUIL RC ST LEU FC COSMO TAVERNY FRANCONVILLE FC ARGENTEUIL FC ENTENTE SSG MONTMAGNY FC ERMONT AMS

CRITERIUM U12 AVENIR

GROUPE A	GROUPE B	GROUPE C
CERGY PONTOISE FC VAUREAL FCM MERY MERIEL FC JOUY FC ST OUEN AS OSNY FC ERAGNY FC HERBLAY ES	GROSLAY FC ST BRICE FC ENT BEAUMONT MOURS VILLIERS FC GARGES FCM DEUIL ENGHIEU FC MONTMAGNY FC GONESSE RC	ARGENTEUIL RC ST LEU FC COSMO TAVERNY ARGENTEUIL FC ENTENTE SSG BEAUCHAMP AS FRANCONVILLE FC ERMONT AMS

**CRITERIUM U13 AVENIR**

GROUPE UNIQUE
ST BRICE FC
ST PRIX ES
ST LEU FC
ENTENTE SSG
DEUIL ENGHIEU FC
ERAGNY FC
VAUREAL FCM
GARGES FCM
FRANCONVILLE FC
VILLIERS FC

AMENDES

CHAUMONTEL LUZARCHES AS : Absence du club à la réunion Foot Animation du 11/09/25
Amende : 50€

ARNOUVILLE FAS : Absence du club à la réunion Foot Animation du 11/09/25
Amende : 50€

BONNEUIL ASC : Absence du club à la réunion Foot Animation du 11/09/25
Amende : 50€

AUVERS ENNERY FC : Absence du club à la réunion Foot Animation du 11/09/25
Amende : 50€

BRUYERES BERNES USM : Absence du club à la réunion Foot Animation du 11/09/25
Amende : 50€

CHAUMONTEL LUZARCHES AS : Absence du club à la réunion Foot Animation du 11/09/25
Amende : 50€

CORMEILLAIS ACS : Absence du club à la réunion Foot Animation du 11/09/25
Amende : 50€

COURDIMANCHE AS : Absence du club à la réunion Foot Animation du 11/09/25
Amende : 50€

DEUIL ENGHIEU FC : Absence du club à la réunion Foot Animation du 11/09/25
Amende : 50€

DOMONT FC : Absence du club à la réunion Foot Animation du 11/09/25
Amende : 50€

EZANVILLE US : Absence du club à la réunion Foot Animation du 11/09/25
Amende : 50€





MONTMAGNY FC : Absence du club à la réunion Foot Animation du 11/09/25
Amende : 50€

MONTMORENCY FC : Absence du club à la réunion Foot Animation du 11/09/25
Amende : 50€

MONTSOULT BAILLET US : Absence du club à la réunion Foot Animation du 11/09/25
Amende : 50€

NEUVILLE AS : Absence du club à la réunion Foot Animation du 11/09/25
Amende : 50€

PARMAIN AC : Absence du club à la réunion Foot Animation du 11/09/25
Amende : 50€

PONTOISIENNE JS : Absence du club à la réunion Foot Animation du 11/09/25
Amende : 50€

PUISEUX LOUVRES FC : Absence du club à la réunion Foot Animation du 11/09/25
Amende : 50€

ST OUEN AS : Absence du club à la réunion Foot Animation du 11/09/25
Amende : 50€

SURVILLIERS AVENIR : Absence du club à la réunion Foot Animation du 11/09/25
Amende : 50€

THILLAY ESM : Absence du club à la réunion Foot Animation du 11/09/25
Amende : 50€

VEMARS ST WITZ FC : Absence du club à la réunion Foot Animation du 11/09/25
Amende : 50€

PROCHAINE REUNION LUNDI 22 SEPTEMBRE 2025





COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS FOOTBALL ANIMATION FÉMININE

RÉUNION DU 16 septembre 2025

Présents : MM. Huart – Joly

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis après-midi, nous vous demandons d'adresser vos mails ce jour avant 14h00.

INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.
Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueuses licenciées - issue de FOOTCLUB avec les photos ou via tablette ou foot compagnon - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U6F– U7F] – [U8F– U9F] - [U10F-U11F] - [U12F-U13F]

TEMPS DE JEU PAR CATÉGORIE EN CRITÉRIUM

U11F : 2x25minutes, pause de 5 à 10mn

U13F : 2x30minutes dont pause coaching de 2 mn, pause de 5 à 10mn

FEUILLES DE MATCHS

Seule la feuille de match foot à 8 recto/verso dûment remplie sera recevable.

FEUILLES DE MATCHS

Seule la feuille de match foot à 8 recto/verso dûment rempli sera recevable

N'oubliez pas le motif pour la non utilisation de la FMI à inscrire au dos de la feuille de match

Dans les « réserves d'avant ou d'après match »

14 septembre 2025 CLOTURE DES ENGAGEMENTS PAR GOOGLEFORMS

Par club, pour que l'inscription de vos équipes soit pris en compte.

U7F : à partir de 1 joueuse pour participer aux rassemblements

U9F : minimum de 5 joueuses dans la catégorie + 2 U7F possibles (née en 2019)

U11F : minimum de 8 joueuses dans la catégorie + 3 U9F possibles (nées en 2017)

U13F : minimum de 8 joueuses dans la catégorie + 3 U11F possibles (nées en 2015)

Engagements d'équipe U11F et U13F hors période à l'aide du document sur le site du DVOF

Par club ou entente, pour que l'inscription de vos équipes soit pris en compte.

Site du DVOF : DOCUMENTS>>>FORMULAIRES>>>FEMININES

U11F : minimum de 8 joueuses dans la catégorie + 3 U9F possibles (nées en 2017)

U13F : minimum de 8 joueuses dans la catégorie + 3 U11F possibles (nées en 2015)



**RENTREE DU FOOT FEMININ**

Prévue le dimanche 28 septembre 2025

Réserver aux catégories de U6F (nées en 2020) à U11F (nées en 2015) licenciées ou non.

Lieu : reste à désigner

U10F et U11F (nées en 2016 et 2015) le matin de 10h00 à 12h00

U6F à U9F (nées en 2020 à 2017) l'après midi de 14h00 à 16h00

RASSEMBLEMENTS U7F et PLATEAUX U9F et FESTIVAL U9F**DATES ET LIEUX DES CENTRES**

PLATEAU 1 : 11 octobre 2025 –U9F – GONESSE RC

RASSEMBLEMENT 1 : 08 novembre 2025 – U7F

PLATEAU 2 : 15 novembre 2025 –U9F

PLATEAU 3 : 22 novembre 2025 –U9F

FESTIVAL U9F : Futsal le 06 décembre 2025

RASSEMBLEMENT 2 : 13 décembre 2025 – U7F

RASSEMBLEMENT 3 : 10 janvier 2026 – U7F

PLATEAU 4 : 17 janvier 2026 – U9F

RASSEMBLEMENT 4 : 24 janvier 2026 – U7F

PLATEAU 5 : 31 janvier 2026- U9F

FESTIVAL U9F : Five le 07 février 2026

RASSEMBLEMENT 5 : 07 février 2026 – U7F

PLATEAU 6 : 28 mars 2026- U9F

FESTIVAL U9F : Extérieur le 04 avril 2026

RASSEMBLEMENT 6 : 11 avril 2026 – U7F

FESTIVAL U9F : Beach soccer le 23 mai 2026

RASSEMBLEMENT 7 : 30 mai 2026 – U7F

COURRIERS DES CLUBS

ENT VAFF95/GROSLAY FC

U13F

Mail du 05/09/25

Non prise en compte de votre engagement

Je vous invite à compléter le formulaire engagement hors période et à le renvoyer via la messagerie officielle
Préciser le club porteur ?

VIARMES ASNIERES OL

U13F

Mail du 11/09/25

Non prise en compte de votre engagement.

Je vous invite à compléter le formulaire engagement hors période et à le renvoyer via la messagerie officielle

CORMEILLAIS ACS

U13F

Mail du 17/09/25

Prise en compte de votre engagement en U13F.

Attention : la plage horaire des catégories U11F et U13F est de 9h30 à 11h00 ; tout autre horaire doit être avec
l'accord de votre adversaire

ARGENTEUIL FC

U11F - U13F

Mail du 14/09/25

Non prise en compte de votre engagement.

Compléter votre engagement en utilisant le formulaire « engagement hors période » et à le renvoyer via la





messagerie officielle

MERY-MERIEL FC

U7F et U9F

Mail du 17/09/25

Compléter votre engagement U9F à l'aide du formulaire « engagement hors période U9F » et à le renvoyer via la messagerie officielle.

Votre engagement U7F est validé

MODIFICATIONS – DATES – HORAIRES - LIEUX

RAS

RENCONTRES REPORTEES

RAS

APPEL FMI, FEUILLES DE MATCH, PLATEAUX, ET PRESENCE
--

RAS

FORFAITS AVISES

RAS

FORFAITS

RAS

AMENDES

RAS



ENGAGEMENTS CRITERIUMS FEMININS HORS PERIODE

Pour un engagement pris en compte hors période remplir le tableau ci-dessous

Vous pouvez vous engager pour la saison 2025-26 après le 14 septembre 2025 en envoyant un mail du tableau ci-dessous dûment rempli.

La confirmation de votre engagement apparaîtra dans le PV féminin suivant votre demande, si celle-ci nous est parvenue avant le lundi midi.

NOTA : nous pourrions répondre favorablement dans la mesure des places vacantes dans les différentes poules par catégorie.

Dans le cas contraire, l'inscription vaudra pour la phase 2.

Assurez-vous d'un minimum de 8 joueuses de la catégorie pour les critères à 8 (U11F, U13F, U15F, U18F et senior F)

ou 11 joueuses de la catégorie pour les critères à 11 (U15F et U18F)

U11F ou U13F, Heure du coup d'envoi à domicile de 9h30 à 11h00

U15F ou U18F, Heure du coup d'envoi à domicile de 14h30 à 17h00

Senior F, Heure du coup d'envoi à domicile vendredi 20h30

CLUB				
Stade				
Surface	Pelouse		Synthétique	
Nom et prénom du Responsable technique ou référent féminin				
	Equipe(s)	Responsable	Téléphone	coup d'envoi à domicile
U11F				
U13F				
U15F				
U18F				
Senior F				

Cette année, toutes les équipes d'un même club dans les catégories U11F, U13F et U15F peuvent être engagées en challenge U11F ou festival U13F si elles se sont inscrites avant le 15 octobre 2025.

Pour la prise en compte de votre engagement, celui-ci doit nous parvenir par votre messagerie officielle au secrétariat du district à l'attention de la commission féminine



ENGAGEMENTS PLATEAUX U8F U9F		
INFORMATIONS		
Pour un engagement <u>hors période</u> pris en compte remplir le tableau ci-dessous		
ENGAGEMENT DANS FAL PAR LA COMMISSION FEMININE		
Une équipe peut comporter jusqu'à 8 joueuses U8F-U9F (ou avec 2 joueuses U7F maximum par équipe)		
Vous pouvez vous engager pour la saison 2025-26 après le 14 septembre 2025 et être inscrit dans FAL en envoyant un mail du tableau ci-dessous dûment rempli. La confirmation de votre engagement apparaîtra dans le PV animation féminin suivant votre demande, si celle-ci nous est parvenue avant le lundi midi.		
CLUB		
Stade		
	Informations	Téléphone
PEUT ACCEUILLIR	OUI	NON
Heure du coup d'envoi à domicile à partir de 9h30		
Surface	Pelouse	Synthétique
Nom et prénom du Responsable technique ou réfèrent féminin		
Accompagnant ou Responsable de la catégorie		
Nombre d'équipes U9F		
Un calendrier est édité dans le PV féminin animation		
Pour la prise en compte de votre engagement, celui-ci doit nous parvenir par votre messagerie officielle au secrétariat du district à l'attention de la commission féminine		



COMMISSION ORGANISATION DES COUPES DÉPARTEMENTALES

RÉUNION DU 16 SEPTEMBRE 2025

Présent(e)s : Mmes I. Cyprien – S. Lutz ; Mrs. C. Maillet – JM. Lutz - JF. Budet

Absents excusé(e)s :

Assist :

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions en première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires antes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION

APPLICATION DE L'ART 20.3 DU R.S du D.V.O.F

ART 20.3 Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F le mardi précédent la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'annexe 2 du RS du DVOF.

COURRIER

Les clubs ne doivent traiter qu'une seule demande par courrier ou mail.

La commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leur rencontre, ils doivent impérativement indiquer sur papier officiel du club (un sujet par courrier), en précisant les indications suivantes en référence :

*COUPE
CATÉGORIE
NUMERO DU MATCH DATE*

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la commission.
De plus, les clubs désirant un arbitre doivent formuler leur demande par courrier à la CDA.



**COMMUNIQUÉ**

La commission gère 16 coupes hors Coupes Futsal, ce qui représente un très grand nombre de rencontres. Des oublis ou des erreurs peuvent parfois se glisser au cours des différents tirages.

Nous demandons aux clubs d'être vigilants et de nous les signaler aussitôt, afin que nous puissions rectifier rapidement, tant que cela est encore possible.

ATTENTION**HORAIRES DES MATCHES DE COUPES**

(Sans Lever de rideau)

- 14 ans (U14)	16H00
- 16 ans (U16)	13H30
- 18 ans (U18)	13H30
- Sénior(e)s	15H00
- CDM	09H45
- Anciens	09H30
- Féminines U15F U18F	15H00

INDEMNITÉS D'ARBITRAGE

Les indemnités d'arbitrage sont à la charge du Club qui en fait la demande, ou à la charge des deux Clubs dans le cas d'arbitres désignés par la Commission Départementale d'Arbitrage (Décision du Comité de Direction du 04 Mai 2001)

RAPPEL

Appels aux feuilles de matches soumis à amendes forfaitaires.

Merci aux clubs de communiquer leurs résultats le plus rapidement possible.





COUPE DU COMITE - SENIORS
- CHALLENGE LESTRUHAUT -
FORFAITS AVEC AMENDE

L'annonce du forfait d'une des équipes des rencontres suivantes ayant été faite hors délais, conformément au règlement des Coupes, les amendes telles que prévues par l'annexe financière, sont appliquées

- Rencontre n° 54490065 du 14/09/2025 MERY MERIEL FC 2 / BEAUCHAMP AS 2
BEAUCHAMP AS 2 Forfait - Amende 20€
MERY MERIEL FC 2 qualifié pour le tour suivant
- Rencontre n° 54490065 du 14/09/2025 MAGNY EN VEXIN FC 2 / CHAUMONTEL LUZARCHES 2
CHAUMONTEL LUZARCHES 2 Forfait - Amende 20€
MAGNY EN VEXIN FC 2 qualifié pour le tour suivant
- Rencontre n° 54490081 du 14/09/2025 DOMONT FC 2 / BEZONS USO 2
DOMONT FC 2 Forfait - Amende 20€
BEZONS USO 2 qualifié pour le tour suivant
- Rencontre n° 54490078 du 14/09/2025 Eaubonne Foot CSM 2 / Enghien Deuil Jeunes 2
ENGHIEN DEUIL JEUNES 2 Forfait - Amende 20€
EAUBONNE FOOT CSM 2 qualifié pour le tour suivant
- Rencontre n° 54490069 du 14/09/2025 PONTOISIENNE JS 2 / ST OUEN L'AUMONE AS 3
PONTOISIENNE JS 2 Forfait - Amende 20€
ST OUEN L'AUMONE AS 3 qualifié pour le tour suivant





COUPE DU VAL D'OISE - SENIORS
- CHALLENGE COUTELIER -
FORFAITS AVISES SANS AMENDE

- Rencontre n° 54490396 du 14/09/2025 DOMONT FC 1 / MENU COURT AS 1
DOMONT FC 1 forfait
MENU COURT AS 1 qualifié pour le tour suivant
- Rencontre n° 54490397 du 14/09/2025 COURDIMANCHE AS 1 / AUVERS ENNERY FC 1
COURDIMANCHE AS 1 forfait
AUVERS ENNERY FC 1 qualifié pour le tour suivant
- Rencontre n° 54490398 du 14/09/2025 EZANVILLE ECOUEN US 1 / ERAGNY FC 1
ERAGNY FC 1 forfait
EZANVILLE ECOUEN US 1 qualifié pour le tour suivant
- Rencontre n° 54662533 du 14/09/2025 BOUFFEMONT ACF 1 / FOSSES FU FC 1
BOUFFEMONT ACS 1 forfait
FOSSES FU 1 qualifié pour le tour suivant

COUPE DU COMITE - SENIORS
- CHALLENGE LESTRUHAUT -
FORFAITS AVISES SANS AMENDE

- Rencontre n° 54490064 du 14/09/2025 FONTENAY EN PARISIS 2 / THILLAY VAUD'HERLAND 2
FONTENAY EN PARISIS 2 Forfait
THILLAY VAUD'HERLAND 2 qualifié pour le tour suivant
- Rencontre n° 54490072 du 14/09/2025 PUISEUX LOUVRES 95 2 / CORMEILLAIS ACS 2
PUISEUX LOUVRES 95 2 Forfait
CORMEILLAIS ACS 2 qualifié pour le tour suivant
- Rencontre n° 54490075 du 14/09/2025 ERMONT AS 3 / FRETTOISE ES 2
FRETTOISE ES 2 Forfait
ERMONT AS 3 qualifié pour le tour suivant





- Rencontre n° 54490076 du 14/09/2025 ST BRICE FC 3 / GOUSSAINVILLE FC 2
ST BRICE FC 3 Forfait
GOUSSAINVILLE FC 2 qualifié pour le tour suivant
- Rencontre n° 54490089 du 14/09/2025 PERSAN US 2 / ARGENTEUIL FC 2
PERSAN US 2 Forfait
ARGENTEUIL FC 2 qualifié pour le tour suivant
- Rencontre n° 54490091 du 14/09/2025 GONESSE RC 3 / COURDIMANCHE AS 2
COURDIMANCHE AS 2 Forfait
GONESSE RC 3 qualifié pour le tour suivant
- Rencontre n° 54490126 du 14/09/2025 VILLIERS LE BEL FC 3 / CERGY PONTOISE FC 3
VILLIERS LE BEL FC 3 forfait
CERGY PONTOISE FC 3 qualifié pour le tour suivant

1er APPEL FEUILLE DE MATCH

Rencontre n° 54490092 du 14/09/2025 HERBLAY ES 3 / ARNOUVILLE FAS 2

Secrétaire de séance : M. Budet

Prochaine commission : 23/09/2025.





COMMISSION DÉPARTEMENTALE FUTSAL

RÉUNION DU 15 SEPTEMBRE 2025

Présents : MM. Le Nagard (Président) - Duclos

Assiste : M Renault (Cda)

Absents : M Boultaime – M Konté (Comité). :

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, De délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis par la messagerie officielle du club ou sur papier à en-tête officiel du club et comporter les informations suivantes :

- N° d'affiliation
- Championnat ou coupe
- Division et groupe
- N° du match
- Date du match

COMMUNIQUÉ

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION - APPLICATION DE L'ART 20.3 du RS du D.V.O.F

ART 20.3 : Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F au plus tard la veille du jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match. La demande de dérogation doit obligatoirement être accompagnée d'une proposition de nouvelle date obligatoirement validée par l'adversaire et cette date doit être antérieure à celle du match prévu au calendrier.

La situation officielle du déroulement d'une rencontre est celle affichée sur le site internet du DVOF le vendredi à 18H00 (pour une rencontre programmée le week-end ou le lundi) ou le dernier jour ouvrable précédant la rencontre à 18H00 (pour une rencontre programmée en semaine).





COURRIERS CLUBS

Montmagny Asfs : Mail du 08-09-25

Réception de l'attestation de mise à disposition du gymnase Charles Grimaud
Remerciements

AJ Enghien-Deuil : Mail du 10-09-25

Réception de l'attestation de mise à disposition du gymnase de la Coussaye.
Remerciements

Cfj Persanaise : Mail du 10-09-25

Pris note du non-engagement d'une équipe en championnat futsal D3.

Parmain Futsal : Mail du 10-09-25

Demande de renseignement concernant l'engagement d'une équipe U14.
Réponse au club faite par le secrétariat.

Avicenne Asc : Mail du 11-09-25

Confirmation de l'engagement d'1 équipe U8, 1 équipe U10, 1 équipe U12, et 1 équipe U14.

Avicenne Asc : Mail du 12-09-25

Demande de renseignement concernant l'engagement de vos équipes.
Réponse au club faite par le secrétariat.

Deuil-Enghien Fc : Mail du 12-09-25

Pris note du forfait avisé de votre équipe Senior D2 pour la rencontre du 15-09-25 contre Garges Djibson Asc.

Foot Indoor Loisir : Mail du 12-09-25

Demande de modification d'horaire pour vos équipes :
Seniors D2 et D3 : le samedi à 18H20
Equipes U14 et U16 le samedi à 12H30.
Accord de la commission.

Montmorency Futsal : Mail du 14-09-25

Réception de l'attestation de mise à disposition du gymnase Cosom.
Pris note des dates d'indisponibilités du gymnase.
Remerciements

Cergy Futsal 95 : Mail du 14-09-25

Pris note du non-engagement d'une équipe en championnat futsal D3.

Persanaise Cfj : Mail du 15-09-25

Pris note de votre absence excusée à la réunion futsal du 15-09.

Parmain Futsal As : Mail du 15-09-25

Pris note de votre absence excusée à la réunion futsal du 15-09.

Attainville Futsal Club : Mail du 15-09-25

Pris note de votre absence excusée à la réunion futsal du 15-09.

Attainville Futsal Club : Mail du 15-09-25

Pris note de la confirmation d'engagement de vos équipes de jeunes.





Attainville Futsal Club : Mail du 15-09-25

Pris note de vos souhaits pour recevoir des plateaux U10.

Foot Indoor Loisir : Mail du 15-09-25

Pris note de la confirmation d'engagement d'une équipe U14 en alternance avec l'équipe U16.

Montigny Lvdb : Mail du 15-09-25

Pris note de la confirmation des horaires de match pour vos 2 équipes seniors.

Futsal Club VLB : Mail du 15-09-25

Pris note de la confirmation d'engagement de vos équipes U12 et U14.

Montmagny Asfs : Mail du 15-09-25

Pris note de votre absence à la réunion futsal suite à des problèmes de transport.

Paris CDG : Mail du 16-09-25

Pris note de votre absence à la réunion futsal suite à des problèmes familiaux.

MATCHS REMIS

SENIOR D1

Suite rencontre de Coupe National du 14-09-25 :

Match n° 53534524 : Montmagny Asfs / Sportifs de Garges 2 : **le lundi 20-10-25 à 20H45**

Gymnase de Montmorency indisponible le samedi 22-11 (attestation mairie fournie)

Match n° 53534542 : Montmorency Futsal 1 / Montmagny Asfs 1 : **le samedi 20-12-25 à 18H00**

1^{er} FORFAIT AVISÉ

SENIOR D2

Match n° 535345829 : Deuil-Enghien Fc 1 / Garges Djibson 3 du lundi 15-09-25

Forfait avisé de l'équipe de Deuil-Enghien Fc 1

Deuil-Enghien Fc 1 : **0 But -1 Point**

Garges Djibson Asc : **5 Buts 3 Points**

Match n° 535345829 : My Sarcelles 2 / Montmorency Futsal 2 du lundi 15-09-25

Forfait avisé de l'équipe de My Sarcelles 2

My Sarcelles 2 : **0 But -1 Point**

Montmorency Fc 2 : **5 Buts 3 Points**

MODIFICATION D'HORAIRE

SENIOR D2

Foot Indoor Loisir 1 : le samedi à **18H20**

SENIOR D3

Foot Indoor Loisir 2 : le samedi à **18H20**





CALENDRIER SENIORS D3 SAISON 2025 / 2026

CHAMPIONNAT FUTSAL (Groupe à 8)

Journée 01	Journée 02	Journée 03	Journée 04	Journée 05	Journée 06	Journée 07
Aller	Aller	Aller	Aller	Aller	Aller	Aller
5-janv.-26 au 11-janv.-26	22-sept.-25 au 28-sept.-25	6-oct.-25 au 12-oct.-25	3-nov.-25 au 9-nov.-25	17-nov.-25 au 23-nov.-25	1-déc.-25 au 7-déc.-25	8-déc.-25 au 14-déc.-25
2 - 7 4 - 5 6 - 3 8 - 1	3 - 1 5 - 6 7 - 4 2 - 8	4 - 2 6 - 7 1 - 5 8 - 3	5 - 3 7 - 1 2 - 6 4 - 8	6 - 4 1 - 2 3 - 7 8 - 5	7 - 5 2 - 3 4 - 1 6 - 8	1 - 6 3 - 4 5 - 2 7 - 8
Journée 14	Journée 08	Journée 09	Journée 10	Journée 11	Journée 12	Journée 13
Retour	Retour	Retour	Retour	Retour	Retour	Retour
11-mai-26 au 17-mai-26	26-janv.-26 au 1-févr.-26	2-févr.-26 au 8-févr.-26	30-mars-26 au 5-avr.-26	9-mars-26 au 15-mars-26	16-mars-26 au 22-mars-26	4-mai-26 au 10-mai-26

DIVISION 3 - GR U		
N°	N° DU CLUB	NOM DU CLUB
1	582621	FOOT INDOOR LOISIR 2
2	560814	FUTSAL CLUB VLB 2
3	524020	VÉMARS ST WITZ FC 1
4		EXEMPT
5	565187	AJ ENGHIEN-DEUIL 1
6	565322	JEUNESSE ECOUENNAISE FUTSAL 1
7	519039	EAUBONNE CSM 2
8	590442	LES SPORTIFS DE GARGES 3

La commission départementale Futsal demande à tous les clubs engagés en championnat du DVOF de lui faire parvenir impérativement l'attestation fournie par la municipalité, de mise à disposition du gymnase, précisant les jours et horaires de match.





ENGAGEMENT JEUNES SAISON 2025 / 2026

Suite Réunion Futsal du Lundi 15-09, veuillez trouver ci-dessous les engagements jeunes reçus au DVOF.

Les clubs n'ayant pas transmis l'engagement de leurs équipes doivent envoyer un mail au DVOF pour le vendredi 19-09-25 dernier délai.

La commission établira les calendriers U12 et U14 le lundi 22-09-25

CLUBS	N° Affiliation	Plateau U8	Plateau U10	Critérium U12	Critérium U14
AFS VAURÉAL	582623	4		1	1
ASF ARGENTEUIL	561071			2	2
ATTAINVILLE FUTSAL CLUB	850343		2	2	1
AVICENNE ASC	551972	2	2	1	1
BEZONS SC	561005	1	1		
CERGY-PONTOISE FC	551988			1	1
COMBO FUTSAL	560866				
ERMONT AmS	551390	1	2		
FOOT INDOOR LOISIR	582621				1
FUTSAL CLUB VLB	560814			1	1
GARGES DJIBSON FUTSAL ASC	553776				
JC ACADEMY 95	565321			1	1
LES SPORTIFS DE GARGES	590442				
MARCOUVILLE CITY CP	580882				
MONTMORENCY FUTSAL	590566				
PARIS CDG FUTSAL	564044			1	1
PARMAIN FUTSAL	551445				1
PERSANAISE CFJ	580869	2	3	2	2
SANNOIS FCE	550552			2	2
		10	10	14	15

RÉUNION D'INFORMATION

La commission Futsal remercie les **19 clubs** présents à la réunion d'information mais regrette l'absence non excusée de **6 clubs** à cette réunion de début de saison.

La commission remercie **M Traoré Idriss Président du DVOF** pour sa présence à cette réunion.

La commission fait une présentation aux clubs de la procédure de demande de licences et un rappel sur les articles importants du RS du DVOF.

Information sur la composition des groupes D1 - D2 et D3 et sur la règle des montées et descentes.

Information sur le déroulement de la Coupe Nationale Futsal.

Information sur le calendrier des critères U12-U14 et U16 (engagement auprès de la LPIFF pour le critérium U16)

Information sur l'application FAL pour l'engagement et le suivi des plateaux U8 et U10

La commission n'a pas la possibilité de prévoir le calendrier critérium U12 et U14 actuellement en raison du non-retour de certains engagements des clubs.





Les équipes ne seront intégrées sur les plateaux ou dans les critères que lorsque le nombre de licenciés nécessaires sera atteint.

La forme de pratique pour les catégories U8 et U10 reste la même que l'année précédente.

La forme de pratique pour les catégories U12 - U14 et U16 se fera sous la forme d'un critérium sur 2 phases.

La FMI est obligatoire tous les rencontres de critérium et de coupes.

Conformément à l'annexe financière 2025–2026 du DVOF, la commission inflige une amende de 50€ aux Clubs absents non excusés à la réunion d'information du 15-09-2025.

- | | |
|------------------------|-------------------|
| - Bezons Sporting Club | amende 50€ |
| - Combo Futsal | amende 50€ |
| - Deuil-Enghien FC | amende 50€ |
| - Eaubonne Csm | amende 50€ |
| - Marcouville City CP | amende 50€ |
| - Osny United : | amende 50€ |

Prochaine réunion le Lundi 22-09-25



COMMISSION CDIF

RÉUNION DU 16 SEPTEMBRE 2025

Présents : MM. Plassart – Letellier – Lacour.

FMI – RAPPELS IMPORTANTS

La version de la FMI 3.9.0.0 est active pour toutes les anciennes tablettes.

Pour les tablettes ANDROID 12 et pour les versions qui suivent, il faut utiliser la version 5.0, vous retrouverez cette version sous votre navigateur internet (Chrome ou Safari) en tapant FMI-core.fff.fr.

Bonne saison à vous !

FORMATION FMI

La CDIF se déplacera le samedi 20 septembre 2025 au Stade des Chars à Osny, pour assurer une formation FMI.

FMI – UTILISATION DES TABLETTES

Depuis le début de la saison 2022/2023, toutes les catégories, Filles comme Garçons, de U10 jusqu'au Critérium +55 ans, Football classique comme Futsal sont soumises à l'utilisation de la FMI.

Les sanctions sont reprises à l'article 44.4 du Règlement Sportif du DVOF (*ADDITIF DE L'ARTICLE 13 DU REGLEMENT SPORTIF DU DVOF*).

Pour permettre les mises à jour automatiques de l'application « FMI », pensez à mettre votre tablette en fonctionnement quelques heures avant son utilisation.

Pour sécuriser au maximum le process de récupération des rencontres et des effectifs, nous vous conseillons de préparer au plus tôt les matchs du week-end sur un ordinateur et de récupérer les rencontres sur la tablette. N'oublier pas de transmettre vos FMI avant minuit le soir du match.

Vérifier que vous utilisez la dernière version de l'application FMI.

La CDIF demande à toutes les équipes recevantes et visiteuses qui n'ont pas utilisé la tablette pour la FMI de préciser par mail auprès du DVOF les motifs, raisons ou explications ayant conduit à cette situation avant le lundi midi SUIVANT LE MATCH

La CDIF est chargée par le Comité de Direction de former/informer les Clubs à l'utilisation de la FMI, et de suivre le taux d'utilisation chaque weekend de matches dans les catégories concernées.

La CDIF apportera toute sa contribution et son aide aux Clubs qui le souhaitent.

Rappel : 100€ d'amende (annexe financière)

Autres sanctions possibles selon le règlement FMI.





La CDIF effectuera les recherches nécessaires (pointage informatique et via l'arbitre officiel qui a également l'obligation de faire un rapport sur les circonstances de la non-utilisation).

Par souci d'efficacité, il est nécessaire dans vos mails de noter

La date, la catégorie, la division et la poule.

Exemple :

Date 21/10/2022	Catégorie SENIORS	Division D2	Poule A
-----------------	-------------------	-------------	---------

Sans ces informations vos courriers ne seront pas traités.

Nous vous remercions de votre retour.

La commission se réunissant tous les mardis de 18h00 à 20h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir les scores de leurs matchs avant le lundi 12h00 seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDIF.

FMI

« JE NE PEUX PAS RÉCUPÉRER LES RENCONTRES »

EFFACER LES DONNÉES- VIDER LE CACHE

À chaque fois que l'on synchronise, et que l'on utilise la FMI, on ajoute une FMI sur l'ancienne sans jamais vider la mémoire.

Au bout d'un certain temps, le système peut se bloquer et des anomalies diverses et variées apparaissent.

Pour éviter cela il faut où « effacer les données "et "vider le cache" de l'application ce qui permet de libérer de la mémoire et d'éviter un bon nombre de ces problèmes.

Donc de temps en temps, avant d'effectuer une synchronisation, vous pouvez nettoyer la mémoire de la FMI.

Mode opératoire PREREQUIS

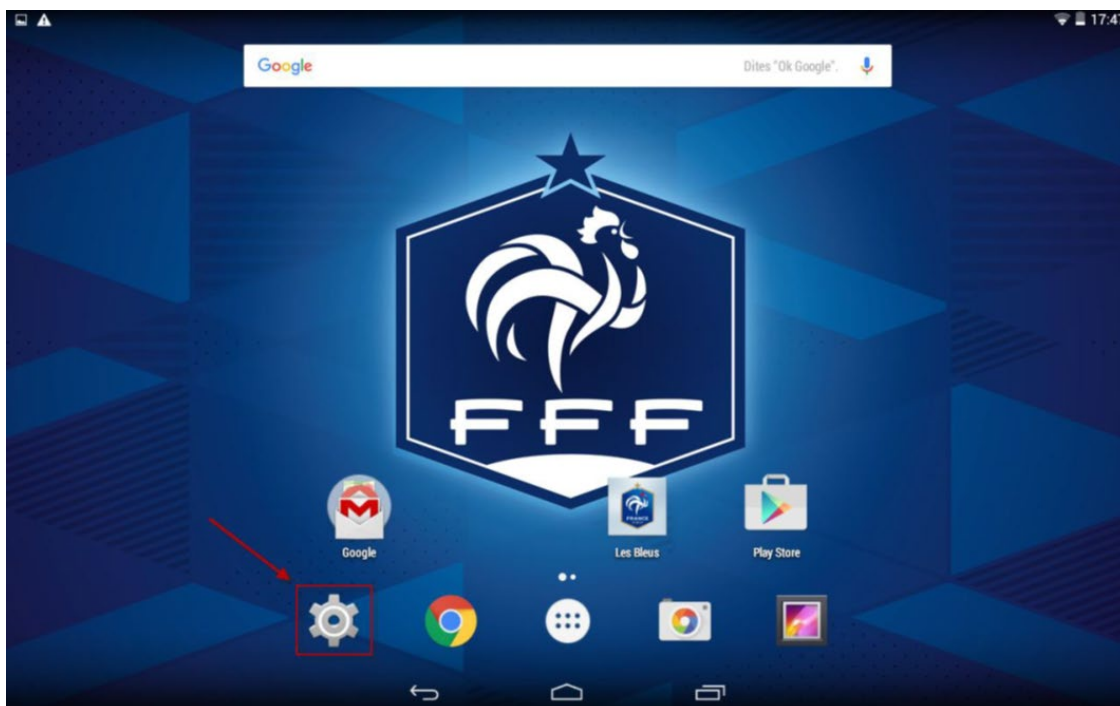
1-Se connecter à l'application feuille de match et appuyer sur transmettre si vous avez une préparation à transmettre.

2-Vérifier que vous n'avez aucun match « en cours ».

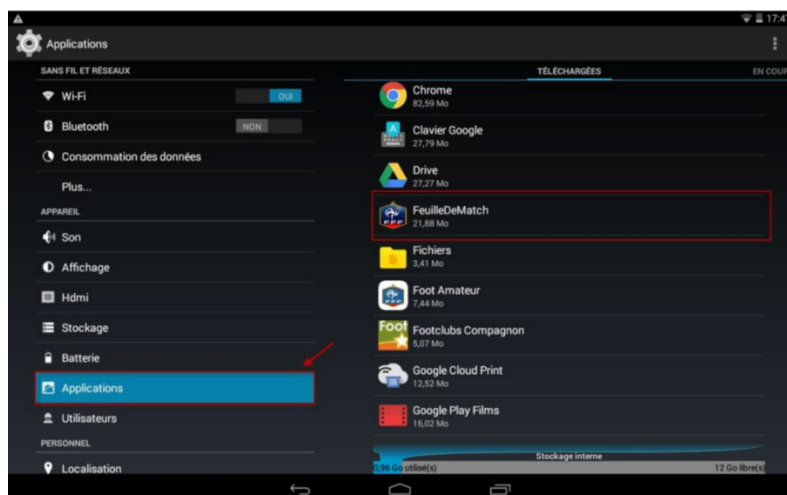
3-Fermer l'application

📖 Allez dans paramètres de la tablette.

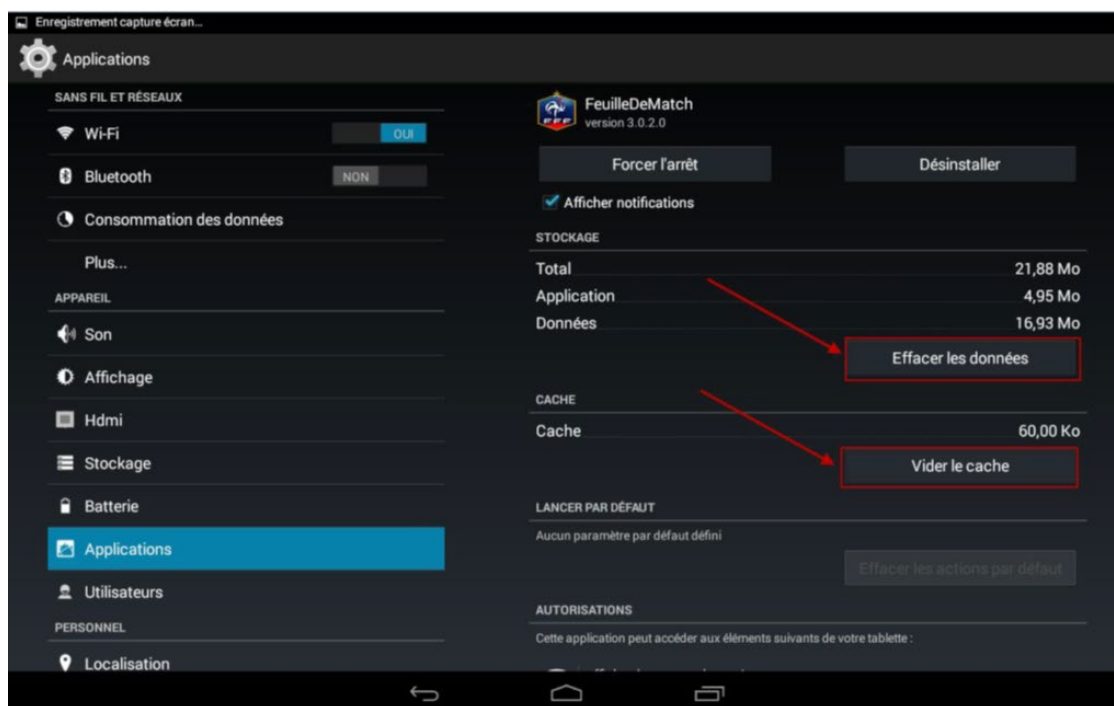




☞ Sélectionnez Application puis Feuille de Match



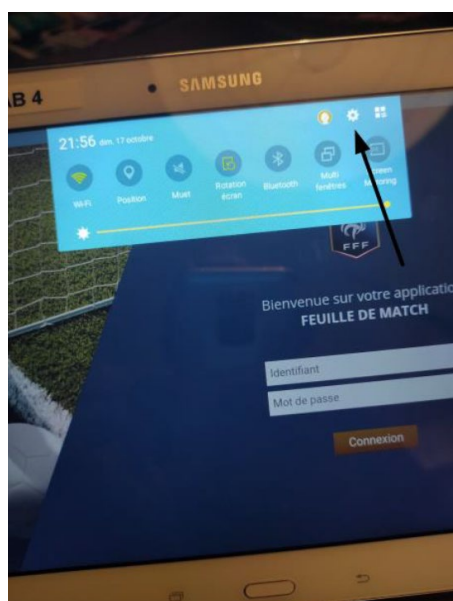
☞ Effacer les données et vider le cache



🔗 Revenir à l'écran d'accueil puis sur l'application FMI.

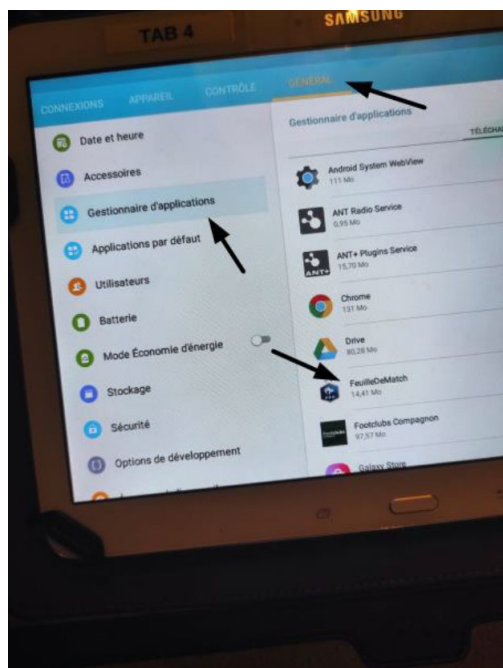
AUTRES TABLETTES

🔗 Allez dans paramètres de la tablette.

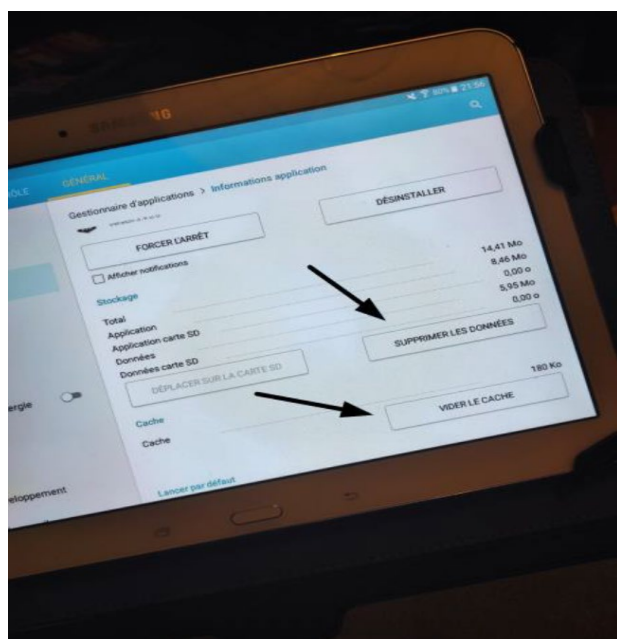


🔗 Allez dans menu gestionnaire d'applications puis application Feuille de match





🔗 Supprimer les données et Vider le cache



Réouvrir la session utilisateur sur Feuille de Match et récupérer les rencontres
La récupération se termine en quelques secondes.

RÈGLEMENT FMI

<https://district-foot95.fffr/wp-content/uploads/sites/100/bsk-pdf-manager/804138636f9cd22f31a5b78adef59cf1.pdf>





DISTRICT DU VAL-D'OISE DE FOOTBALL

DIRIGEANT

M É R I T A N T

2025

CANDIDATURE

1 seul dossier par club - NB : Tout dossier sera vérifié par la CDIF et par nos services administratifs - (Nombre d'années de dirigeant – aspects disciplinaires)

CLUB :

Licence dirigeant N° :

Nom – Prénom :

Date de naissance :

Fonction au sein du club :

Ancienneté au club : ans

Attention : le candidat doit avoir un parcours avec licence dirigeant de 10 ans minimum, dans un ou plusieurs clubs)

Distinctions obtenues (FFF, LPIFF, Jeunesse et Sports) :

.....

Atteste sur l'honneur que le Dirigeant désigné ci-dessus occupe sa fonction au sein du club de manière totalement bénévole, désintéressée et a un comportement exemplaire et irréprochable.

Date

Cachet du Club

Nom, Prénom et
signature du Président





COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

RÉUNION DU MARDI 16 SEPTEMBRE 2025

Présents : MM. Lacour – Febvay- Gomes- Letellier – Plassart.

À tous les clubs du District du Val-d'Oise :

Il est impératif, pour disputer une rencontre de football, de mettre à la disposition des joueurs et des arbitres, des installations conforme au règlement et en état de fonctionner (sanitaires et douches).

La commission ne donne aucun renseignement aux clubs concernant le classement des terrains et des éclairages.

SECURITÉ

Article 3.4

LES ZONES DE SÉCURITÉ

Une surface appelée « *zone de sécurité augmentée* », en arrière de la ligne de but ou en périphérie de toute l'aire de jeu, est obligatoire selon les conditions énoncées ci-après. La zone de sécurité augmentée intègre la zone de sécurité et la prolonge éventuellement en fonction du niveau de classement.

En dehors des exceptions prévues dans ce règlement, des autorisations accordées par les lois du jeu de l'IFAB et dans le respect de l'article 3.7,

Aucun obstacle, matériel ou équipement ne peut exister dans la zone de sécurité.

Réponse à un club :

Lorsqu'un terrain de football est cerné par une piste et que d'autres activités sont possibles à l'intérieur de cette enceinte (athlétisme etc.), le club et le propriétaire des lieux doivent prévoir des créneaux pour que les activités n'interfèrent pas et que la sécurité de toutes et tous soit assurée.

La commission accuse lecture du PV. de la C.R.T.I.S.

Remerciements.

Ville de SAINT QUEN L'AUMONE : NNI 955720101

M. PLASSART de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives s'est déplacé le lundi 08 septembre 2025 à 21 h00 au Parc des Sports et des Loisirs, rue Ducher, pour classement de l'éclairage.

Ville de PIERRELAYE : NNI 954880101

M. LACOUR et M. PLASSART de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives se sont déplacés le lundi 15 septembre 2025 à 14h00 au Stade MUNICIPAL, Rue du Général DE GAULLE, pour classement de l'installation.

Ville de MONSOULT : NNI 954300101

La Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives se déplacera le mardi 30 septembre 2025 à 14 h00 au Stade du COSEC, 31 rue Emile COMBRES, pour classement de l'installation.





Ville de PIERRELAYE : NNI 954880101

La Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives se déplacera le mercredi 17 septembre 2025 à 21h00, au Stade MUNICIPAL, Rue du Général DE GAULLE, pour classement de l'éclairage.

RAPPEL

Les clubs souhaitant faire jouer des matches en nocturne sont invités à vérifier le classement de leur(s) terrain(s) en éclairage.

Pour les équipes qui jouent leurs matches à 15h30 ou plus tard, prévoir l'allumage de l'éclairage avec les services municipaux concernés.





COMITÉ DE DIRECTION DU DVOF

Procès-verbal du 17 JUILLET 2025

Réunion présentielle

Sous la Présidence de Idriss Traoré



Présents : Mmes Bastos – Chakri – Floirac (visio).

MM. El Fakri – Garcia Dantas – Mattaoui (visio) – Moreira (visio) - Nguyen Ngoc – Renai – Traoré (visio) - Yabas.

Assistent : MM. Barrau (Directeur Administratif) – Kerherno (Assistant).

Excusés : Mme Escroignard

MM. Barberon – Diaz - Guillemet (CDA) – Konte - Lemoine (Cion Technique) – Macina – Mendy (CTD PPF) – Ndiaye.

Approbation PV Comités de Direction du 24/06/2025 et du 04/07/2025

- Les PV sont approuvés à l'unanimité

Point DVOF

- Dates prévisionnelles saison 2025 – 2026 (Document remis en séance)
- PV AG du 1^{er} juillet 2025
Le PV est approuvé à l'unanimité
- Règlements critères U10 à U13 et règlements plateaux U6-U7 et U8-U9 (Documents remis en séance)

Le Comité demande le retrait de l'ajout du paragraphe à l'article 7 des règlements U10 à U13. Les règlements amputés de ce paragraphe sont approuvés à l'unanimité. Le Président demande à la Commission Foot Animation que lui soit communiquée la liste des clubs les plus en infraction à l'issue de la saison 2024/2025 afin qu'il puisse les contacter personnellement.





Point Technique

- Planning 2025 – 2026 (Document remis en séance)
- Bilan Formations (Document remis en séance)
- Bilan Foot Handicap (Document remis en séance)

Le Président informe qu'un prochain rdv avec la MDPH se déroulera le 17/09.

- Clubs Critériums Avenir

Les clubs ne respectant pas certains critères seront relancés et un dernier point sera fait en date du 29/08 pour transmission et décision finale du Bureau au 09/09. Des membres du Comité souhaitent accorder une dérogation au club de Vauréal afin qu'il puisse intégrer les U11, U12 et U13 Avenir malgré le critère JND non respecté. Cette demande donne lieu à un vote et est adoptée par 5 voix contre, 5 voix pour (dont la voix du Président). A cette occasion, le Président demande à la Commission Foot Animation de convoquer les dirigeants du club afin de leur notifier le caractère exceptionnel de la dérogation accordée.

Point Financier

- Compte clubs juin 2025 (Document remis en séance)

La date butoir était fixée au 19/07. Une relance sera effectuée en date du 21/07 avec une nouvelle date butoir au 31/07. Le Comité indique qu'à cette date, des mesures seront prises vis-à-vis des clubs en infraction.

- FACVO (Documents remis en séance)

Les premiers dossiers sont approuvés à l'unanimité soit une subvention de 1028,70 € pour le club de ARRONVILLE FC (758,70 € en Matériel sportif et 270,00 € en Formation) et de 500,00 € pour le club du FC GROSLAY (Aménagement et vie du club). Les versements seront effectués sous couvert de réception des éléments probants (factures etc.)

Mounia Chakri demande à communiquer fortement sur le sujet à la rentrée.



Validation des Groupes saison 2025 - 2026

- Les groupes sont approuvés à l'unanimité. Il est rappelé que les clubs pouvaient adresser leurs desiderata à la commission COC (cf PV) et toutes les remarques après publication seront à adresser à la commission pour traitement.

<https://district-foot95.fff.fr/simple/decouvrez-les-groupes-2025-2026/>

Le Président souhaite remercier tous les bénévoles et salariés et les féliciter pour le travail accompli.

Point calendriers

- Calendrier Général (Document remis en séance)
- Calendrier Futsal (Document remis en séance)
- Calendrier Foot Animation (Document remis en séance)

Le Président demande qu'une réflexion soit engagée par la commission Foot Animation concernant la JND pour avancer la date au calendrier et la positionner sur une seule journée. Il demande que soit transmis le cahier des charges.

Les calendriers sont approuvés à l'unanimité.

- Le Comité par ailleurs valide le renouvellement de la permanence téléphonique élus et confie cette action à Hicham El Fakri

Point Arbitrage

- Planning arbitrage (Document remis en séance)
- Lauréats Label arbitrage clubs : Approuvé à l'unanimité
- José Moreira propose aux Membres du Comité de lui envoyer leurs suggestions pour la modification du Label Arbitrage afin d'actualiser le règlement si nécessaire.





	Club	Points		N° Dossier	Sanction			
LIMITE OR 1000 POINTS								
4	AS ST OUEN L'AUMÔNE	851	Licencié suspendu à plus de 10 matches pour des faits sur officiels	22314370	12m			
	CORMEILLAIS ACS	817	LABEL ARBITRAGE ARGENT					
5	ADAMOIS OI.	718						
LIMITE ARGENT 700 POINTS								
6			LABEL ARBITRAGE BRONZE					
4	US ROISSY EN FRANCE	616				Licencié suspendu à plus de 10 matches pour des faits sur officiels	22903114	3 ans
5	BRUYERES BERNES US	605						
6	ST BRICE FC	593						
7	Ent. BEAUMONT MOURS	587						
8	ERMONT AS	587						
LIMITE BRONZE 500 POINTS								
9	SARCELLES AAS	423	Pas assez de points pour l'obtention d'un label					
10	PIERRELAYE FC	383						
11	COSMO TAVERNY	271						
12	JOUY LE MOUTIER FC	261						
13	CERGY PONTOISE FC	254						
14	PUISEUX LOUVRES FC	230						

 **Mouvement dans les clubs****DEMANDES AFFILIATIONS**

COMITE LPIFF DU 02-06-2025

Club Futsal : CERGY FUTSAL 95 - **DOSSIER COMPLET (565137)**

COMITE LPIFF DU 23-06-2025

Club Libre : ASSOCIATION DE LA JEUNESSE ENGHIEUNNOISE ET DEUILLOISE - **DOSSIER COMPLET (565187)****DEMANDES D'INACTIVITE TOTALE POUR 24/25**

COMITE LPIFF DU 05-05-25

Club Futsal : INDOOR POUR TOUS 560971

CESSATION DEFINITIVE D'ACTIVITES

COMITE LPIFF DU 02-06-2025

Club Libre : FLYNET FC (564576)

DEMANDES DE CHANGEMENT DE TYPE ET DE TITRE

COMITE LPIFF DU 02-06-2025

Club Libre : **TSIDJE FC (553573)** Libre pour devenir un club de FOOT ENTREPRISE sous l'appellation « **TSIDJE FC GENELIA****ENGINEERING »**

Avis favorable du District du Val d'Oise de Football

REPRISE COMITE LPIFF DU 02-06-2025

Club Libre : **TSIDJE FC (553573)** Libre pour devenir un club de FOOT ENTREPRISE sous l'appellation « **TSIDJE FC GENELIA****ENGINEERING »**Avis favorable du District du Val d'Oise de Football - **En attente de formalisation de la demande dans l'outil dédié.****DOSSIER COMPLET****DEMANDE DE REPRISE D'ACTIVITES**
(Sous réserve de transmission du dossier d'engagement 2025/2026)

COMITE LPIFF DU 23-06-2025

Club Libre : INDOOR POUR TOUS (560971)



✚ Mouvement dans les clubs (Ententes)

- Le Comité valide les Ententes suivantes à l'unanimité

519763	LE THILLAY ESM	ANCIENS	D2 D3	NOUVELLE	LE THILLAY ESM	ENTENTE LE THILLAY ESM / ROISSY EN FRANCE US
511509	ROISSY EN FRANCE US					
519763	LE THILLAY ESM	VETERANS + 45 ANS		NOUVELLE	LE THILLAY ESM	ENTENTE LE THILLAY ESM / ROISSY EN FRANCE US
511509	ROISSY EN FRANCE US					
581840	ENT.BEAUMONT MOURS	ANCIENS	D3	RENOUV.	ENT.BEAUMONT MOURS	ENTENTE BEAUMONT MOURS/PERSAN US 03
550638	PERSAN US 03					

✚ Mouvement dans les commissions

- Jérémy Garcia Dantas a reçu M. Adrien Todesco qui souhaite intégrer la Commission des Délégués. La candidature fait l'objet d'un vote et est approuvée à l'unanimité.
- Le Comité acte qu'il n'y a pas d'autre mouvement dans les Commissions et renouvelle l'ensemble des membres des commissions pour la saison 2025 -2026
- Ludivine Floirac souhaite que soit lancé un appel à candidature pour la Commission Féminine.
- Hicham El Fakri s'interroge sur le possible regroupement entre la COC et la Commission des Coupes. Jérémy Garcia Dantas engagera une réflexion.



Questions Diverses

- Joseph Yabas informe le Comité du changement de fournisseur d'électricité d'EDF vers Engie et de l'arrêt du contrat avec La Poste pour le ramassage du courrier. Cela représente en tout une économie de 3000 € annuels pour le District.
- Joseph Yabas informe de la transmission à la Commission de Discipline du dossier d'un licencié ayant publié des commentaires sur les réseaux, commentaires sur lesquels la Commission est appelée à se prononcer.
- Ludivine Floirac alerte sur la D1 Féminine pour laquelle elle partage la nécessité d'allonger la limite d'engagement le plus tard possible, soit au 15/09 et de publier en parallèle un nota bene dans l'article sur le site du District dédié à cette thématique quant à la possibilité pour les clubs de créer des Ententes.
- Le Président propose, comme un 'plus' dans le cadre de leur formation, la mise à disposition de jeunes arbitres pour des matchs amicaux. L'objectif est de les familiariser avec l'arbitrage et créer du lien avec les clubs. Il propose à la CDA de sonder Emmanuel Boisdenghien et de lui faire un retour par José Moreira.
- Jérémy Garcia Dantas remercie le Comité pour les messages de soutien qu'il a reçus suite au deuil qui le touche.

Le Président remercie les membres du Comité et clôture la réunion.

Fin 21h30